

## **Bruxelles épingle la politique salariale allemande**

Un commissaire européen a épinglé vendredi 26 avril la politique allemande de compétitivité par la retenue salariale, y voyant une source de « déséquilibres » entre les pays de la zone euro.

« *Le manque de dynamisme salarial en Allemagne contribue, selon moi, aux déséquilibres dans la zone euro* », a déclaré le commissaire européen chargé des Affaires sociales, Laszlo Andor, au cours d'une conférence de presse à Bruxelles.

M. Andor était interrogé sur la plainte déposée début avril par la Belgique, qui a dénoncé auprès de la Commission européenne l'existence d'un important « dumping social » dans le secteur de la transformation de la viande en Allemagne.

Les salariés allemands ont subi des années de restriction qui ont stimulé la compétitivité du pays, qui va mieux que ses partenaires européens et se plaît à le faire savoir.

Mais des voix en Allemagne et en Europe plaident pour une hausse des salaires afin de relancer l'économie européenne par la consommation.

Le 26 avril, dans les colonnes de Die Welt, le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires Olli Rehn reconnaissait qu'« *un renforcement de la demande intérieure* » contribuerait au « *ré-équilibre nécessaire de l'économie de la zone euro dans l'intérêt même de l'Allemagne* ».

Il n'existe pas de salaire plancher en Allemagne, où les salaires sont traditionnellement négociés branche par branche par les partenaires sociaux. Mais les entreprises peuvent choisir de ne pas se soumettre à ces accords.

Les « salaires de dumping » sont dénoncés depuis longtemps, tout comme le fait qu'environ un million d'Allemands soient obligés de compléter leurs revenus par des allocations pour joindre les deux bouts.